

Charte EUROPAMOTO & conditions générales.



Objet et périmètre de responsabilités lors des activités organisées par Europamoto :

L'objectif principal est la découverte de différentes contrées d'Europe dans un rythme de balade tranquille. Chacun(e) roule à sa guise, seul(e) ou à plusieurs copains, selon son choix et son degré de conduite. Il ne s'agit aucunement d'une épreuve sportive. Nous vous demandons simplement d'arriver aux hôtels à temps pour les souper ... et sans casse !

Précision importante : tous déplacements des participants (quels qu'ils soient) sont couverts par leurs propres assurances personnelles.

Europamoto ne peut être tenu pour responsable des retards, des modifications de routes, des annulations partielles ou totales, des restrictions imposées par les autorités locales, départementales ou régionales, ou par des événements climatiques ou extérieurs graves : grèves, faillites d'hôtels ou d'agences, retards dans les transports ou annulations, attentats, guerre, épidémies, pandémie, gel, neige, inondations, etc... , indépendant de notre volonté.

Tout acompte d'intention de participation est remboursable jusqu'à la publication du prix final de l'activité + 7 Jours. Toute inscription à une activité organisée par Europamoto n'est active qu'au jour du règlement de l'acompte équivalent à **min 30 %** des sommes dues. En versant un acompte, le(a) participant(e) s'engage à participer implicitement au voyage ou à l'activité Europamoto et à verser l'intégralité du solde aux dates d'échéances demandées par les agences ou par Europamoto.

Le solde devra être réglé **au plus tard 45** jours avant le départ (**J-45**), sous peine d'annulation et de non remboursement !

Respect de la réglementation :

Chaque pilote s'engage, durant toute la durée des activités organisées par Europamoto à :

- être en possession de tous ses documents originaux d'identité, à jour.
- être en possession de son permis de conduire moto, en cours de validité.
- être en possession de la carte grise de la moto conduite, en cours de validité.
- être assuré(e) en "Responsabilité Civile".
- à conduire un véhicule conforme : ce véhicule doit être vérifié mécaniquement avant tout départ et apte à avaler sans problème le kilométrage prévu pour l'activité : vidanges, état des freins, pneus, chaîne, éclairage, ...
- d'être vêtu(e) d'un équipement adéquat, de sécurité, imperméable et homologué (casque, gants, veste, pantalon, chaussures)
- respecter le code de la route local ou régional ainsi que les autres usagers de la route .
- à rouler en parfait état de sobriété. (pas de veillées trop tardives aux bars SVP !)

Le cas échéant, nous nous réservons le droit d'interdire de prendre la route (situation vécue !)

Pour les voyages à l'étranger, le participant déclare avoir souscrit une assurance/assistance rapatriement **obligatoire**, couvrant son véhicule, ses bagages, son passager, ainsi que lui-même.

Il (elle), s'engage également à participer aux activités en bonne santé, et en avoir les capacités physiques et intellectuelles, nécessaires et suffisantes.

Le participant (pilote et/ou passager) déclare être parfaitement familiarisé à la pratique de la moto tant en solo qu'en groupe et d'être apte physiquement à effectuer la totalité de l'activité.

Le fair-play, la solidarité, l'entraide et la convivialité, sont d'application lors des activités organisées par Europamoto.

Le(a) participant(e) s'engage à faire preuve d'un esprit de groupe, à se conformer aux instructions données au cours des briefings et à suivre les consignes en ce qui concerne la sécurité, les changements éventuels, le comportement à adopter dans le pays qui l'accueille.

Il doit également et impérativement respecter le code de la route et/ou la signalisation locale.

Ce code de la route prime sur les informations proposées par les roadbooks. (RB)

Ceux-ci sont suggérés mais non contractuels.

Il est demandé à chaque participants d'honorer ses consommations d'hôtels avant le départ.

De même, dans un but évident de civisme, il est demandé aux participants de ne pas emporter la nourriture des établissements comme pic-nic.

Annulation :

Europamoto peut annuler un évènement sans aucune indemnité en cas de force majeure, cas fortuits : cataclysme, acte terroriste, grèves, troubles sociaux et autre guerre civile et/ou militaire, conditions météorologiques exceptionnelles, épidémies, pandémies, influence sur la sécurité mais aussi à défaut d'atteindre le nombre minimum de participants requis. (généralement < 15 pers. min)

Seules les personnes ayant souscrites à l'inscription "une assurance annulation voyages" peuvent bénéficier d'un éventuel remboursement partiel ou total selon 3 motifs valables, avec certificats à fournir : accident, maladie ou décès. (voir conditions des assurances)

Aucun autre motif ne permet le remboursement même partiel. Le prix des activités est indivisible.

Engagement :

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de quelque dommage que ce soit (incident ou accident) survenu aux conducteurs, passagers ou passagères, à leurs équipements, aux motos aux bagages et à leurs accessoires, de quelque nature que ce soit, durant toute la durée des voyages d'Europamoto. Il en est de même pour tout dommage envers autrui.

Le participant vérifiera le bon embarquement et débarquement de ses bagages (sacs souples, pas rigides et obligatoirement étiqueté avec ses coordonnées complètes)

en cas de transport en camionnette, cars, avions ou camions. Il en est seul responsable.

Le participant veillera lui-même, à la pose et dépose de ses bagages dans le véhicule d'assistance ou de transport.

Pour participer à une ou plusieurs activités Europamoto, nous vous demandons impérativement de signer obligatoirement cette charte (1 par moto/pilote).
Merci de parapher chaque page ,d'en signer la dernière page et de me la faire parvenir au plus tard 30 jours avant l'activité 2020.

Je, soussigné(e) :

ainsi que mon éventuel(le) passager(e) , NOM :

le participant, pilote et/ou passager, reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte Europamoto et du règlement auquel il adhère irrévocablement.

Fait à :

le :

Mention « lu et approuvé» :

Signature :